



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1085

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real) - Aménagement de la gare de la Part Dieu - Phase 1 - Convention de participation financière aux travaux

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 30 novembre 2009**Délibération n° 2009-1085**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real) - Aménagement de la gare de la Part Dieu - Phase 1 - Convention de participation financière aux travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real) s'inscrit dans l'objectif 6 de l'Agenda 21 communautaire, et plus particulièrement dans le cadre de l'action 25 "développer l'intermodalité des transports publics à l'échelle de l'aire urbaine".

Le protocole Real, signé le 22 février 2005, prévoit l'amélioration de l'intermodalité sur le site de la Part Dieu et de ses abords.

Le pôle multimodal de la gare de la Part Dieu est un point majeur d'interconnexion entre différents modes de déplacements :

- urbains (bus, métro, tramway, piétons),
- interurbains (cars, navettes, train express régional -TER-),
- longue distance ("grandes lignes").

La gare, construite en 1983, est dimensionnée pour accueillir 35 000 voyageurs par jour. Aujourd'hui, la gare accueille environ de 87 000 personnes en jour normal (hors départs de vacances) :

- pour deux tiers, des usagers des trains "grandes lignes" et régionaux,
- pour le dernier tiers, des habitants et usagers du quartier et des transports urbains, sans lien direct avec la gare.

Les estimations portent la fréquentation journalière de la gare à 130 000 personnes en 2013, puis 155 000 personnes d'ici 2020.

Les orientations du plan des déplacements urbains (PDU), les itinéraires retenus pour les lignes fortes de transport en commun et l'évolution attendue de l'offre ferroviaire confirment l'importance stratégique de ce pôle placé au cœur du nœud ferroviaire lyonnais (NFL) et induisent une évolution significative du rôle de la gare.

Les enjeux à court terme sont :

- de mettre la gare aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite d'ici 2011,
- d'améliorer la sécurisation des voyageurs en attente aux quais et dans le hall,
- de préserver la fonction d'axe urbain piéton de la gare, participant au maillage du quartier Part Dieu.

Le projet est sous pilotage de la SNCF. D'un commun accord avec les partenaires (région Rhône-Alpes (RRA), Communauté urbaine, Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral), Réseau ferré de France (RFF), ville de Lyon), l'étude de solutions de reconfiguration du pôle d'échanges et de réorganisation des circulations à l'intérieur de la gare avait pour objectif de faciliter et fluidifier les cheminements et d'accompagner l'évolution de la fréquentation jusqu'en 2013, mais pas au-delà.

Le programme des études était le suivant :

- organisation fonctionnelle de l'espace, des mobiliers et équipements,
- zones d'attente dans le hall,
- téléaffichage : tableaux départ-arrivée, tableaux de jalonnement, tableaux de composition actuels, tableaux de voie, signalétique et équipements sur les quais et sur les façades de la gare,
- signalétique et information dans le hall y compris information générale (bulle d'accueil, plan de gare et de quartier, etc.) et information conjoncturelle,
- mobigare : application du programme national relatif à la loi sur l'égalité des chances : hiérarchisation de l'information, agrandissement de la taille des messages dits prioritaires, jalonnement, intégration des messages de civilité,
- organisation de la distribution automatique (distributeurs de billets SNCF et distributeurs automatiques des concessions) et de la publicité,
- vidéosurveillance,
- protection des équipements anti-pigeons,
- alimentation électrique des installations de la gare,
- composteurs, valideurs, parcs à chariots et poubelles dans le hall.

La Communauté urbaine a participé au financement de ces études à hauteur de 103 700 € par délibération du 6 avril 2009.

Le rendu des études de projet a été fait en juin 2009. Les travaux doivent s'achever en 2010. Une convention de financement des travaux est donc proposée, avec une participation de la Communauté urbaine définie en fonction de la nature et du périmètre des travaux de la phase 1. Les travaux pris en charge intégralement par la SNCF ne font pas partie de cette convention.

Pour cette phase 1, les cofinanceurs sont la SNCF (et la région Rhône-Alpes), la Communauté urbaine et le Sytral. Le besoin de financement des travaux est estimé à 4 254 300 € HT, en euros courants.

La répartition des financements des partenaires, proportionnelle aux flux d'usagers, est la suivante (en k€ courants) :

	Total HT (en k€ courants)	SNCF	Communauté urbaine	Sytral
aménagement intérieur de la gare	2 460,1	1 623,7	418,2	418,2
information voyageurs	1 794,2	1 184,2	305,0	305,0
total (en k€ courants)	4 254,3	2 807,9	723,2	723,2
pourcentage	100 %	66 %	17 %	17 %

La participation de la Région est incluse dans la part des 66 % de la SNCF. Elle a fait l'objet d'un accord spécifique avec la SNCF.

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les contributions en tant que subventions d'équipement sont exonérées de TVA.

La participation communautaire est à prévoir en crédits de paiement sur 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 723 200 € au profit de la SNCF dans le cadre des travaux d'aménagement de la gare de la Part Dieu (phase 1),

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine, la SNCF, le Sytral et la région Rhône-Alpes, définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C-1 Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n° 1975 individualisée le 6 avril 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 723 200 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2010.

4° - La dépense sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 204 180 - fonction 815.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.